

N° 90

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988 - 1989

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1988

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1989, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

TOME IV INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, président ; Richard Pouille, Marcel Daunay, Robert Laucournet, Philippe François, vice-présidents ; Serge Mathieu, René Trégoet, Francisque Collomb, Louis Minetti, secrétaires ; M.M. François Abadie, Maurice Arreckx, Jean Arthuis, Henri Bangou, Bernard Barbier, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, André Bohl, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Boyer-Andrivet, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Robert Calmejane, Paul Caron, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Désiré Debavelaere, Rodolphe Désiré, Pierre Dumas, Jean Faure, Roland Grimaldi, Georges Cruillot, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard Hugo, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Guy de la Verpillière, Yves Le Cozannet, Bernard Legrand, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Paul Malassagne, François Mathieu, Louis Mercier, Louis Moinard, Paul Moreau, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Robert Pagès, Albert Pen, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Henri de Raincourt, Michel Rigou, Jean-Jacques Robert, Jean Roger, Josselin de Rohan, Roger Roudier, André Rouvière, Jean Simonin, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9e législ.) : 160 et annexes, 294 (annexe n° 18), 299 (tome VI) et T.A 24.

Sénat : 87 et 88 (annexe n° 16) (1988-1989)

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE : LA SITUATION GENERALE DE L'INDUSTRIE	7
I. L'ACTIVITE INDUSTRIELLE	7
II. L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL	9
III. L'EMPLOI INDUSTRIEL	9
IV. LES DEFAILLANCES D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES	10
V. LA SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	10
DEUXIEME PARTIE : LA SITUATION DES PRINCIPAUX SECTEURS INDUSTRIELS	13
I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE	13
A. LE RALENTISSEMENT DU MARCHE APRES LE RECORD DE 1987	13
1. Une production en hausse	13
2. Un niveau record d'immatriculations	14
B. LES ECHANGES EXTERIEURS	15

C. LA POURSUITE DES EFFORTS DE RESTRUCTURATION	16
1. Les plans financiers	16
2. Les plans sociaux	18
II. L'INDUSTRIE TEXTILE	20
A. UNE NOUVELLE DEGRADATION	20
B. LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA MODERNISATION DU SECTEUR	22
III. LES INDUSTRIES MECANIQUES	23
A. LE PLAN PRODUCTIF	24
B. L'INDUSTRIE DE LA MACHINE-OUTIL	25
1. Une croissance soutenue mais une persistance du déficit extérieur	25
2. La politique du Gouvernement à l'égard de ce secteur en 1988	26
II. L'INDUSTRIE CHIMIQUE	26
A. DES PERFORMANCES ENCOURAGEANTES	27
B. L'INDUSTRIE CHIMIQUE FACE A L'ECHEC DE 1992 ...	28
1. Des handicaps	28
2. L'impact de l'achèvement du marché européen	29
VI. L'INDUSTRIE ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE ...	30
A. UNE ANNEE DIFFICILE	30
B. LE PLAN FILIERE ELECTRONIQUE 1982-1987 : UN BILAN MITIGE	31
C. L'EVOLUTION DES STRUCTURES INDUSTRIELLES	33
D. LA NECESSITE DE REORIENTER LES AIDES A LA RECHERCHE DANS LE SECTEUR	33
VII. LA CONSTRUCTION NAVALE	34
A. LES RESULTATS	34
B. LA POURSUITE DES RESTRUCTURATIONS	36
1. Les grands chantiers	36
2. Les petits chantiers	37
3. La réparation navale	37
VIII. LA SIDERURGIE	38
1. Une amélioration des résultats	38
2. Les mesures de restructuration et les perspectives de l'emploi	39
a) Les restructurations	39
b) Les perspectives de l'emploi	40
3. La situation de la sidérurgie européenne	41

TROISIEME PARTIE : LE BUDGET DE L'INDUSTRIE POUR 1989	43
A. LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL LOCAL	43
B. L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES ENTREPRISES	44
1. Les mesures d'ordre général	44
2. L'action du ministère de l'industrie	45
<i>a) La priorité donnée à la modernisation des entreprises et à l'amélioration de leur compétitivité</i>	45
<i>b) Le soutien aux régions et secteurs menacés de désindustrialisation</i>	46

Mesdames,

Messieurs,

L'industrie qui avait le plus souffert de la dégradation générale des comptes des entreprises entre 1973 et 1982 voit sa situation s'améliorer depuis 1983 et l'on assiste, dans tous les secteurs, à l'exception des biens d'équipement, à une reconstitution du taux de marge des entreprises industrielles qui devrait dépasser -selon l'INSEE- 31 % en 1988. On constate en outre un assainissement incontestable de la situation des grandes entreprises, notamment publiques dont les résultats sont en progression comme c'est le cas de la sidérurgie ou de Renault. Par ailleurs, la production industrielle devrait progresser de 5 % en 1988 et les dépenses d'investissement de 12 à 13 %.

Cependant, ces résultats encourageants n'ont pas permis une amélioration suffisante de commerce extérieur et de l'emploi : le solde des échanges industriels sera encore déficitaire de près de 35 milliards de Francs et l'industrie a encore perdu 130 000 emplois en 1987.

De plus, certains secteurs n'ont pas entièrement surmonté dix années de difficultés et restent pénalisés par une rentabilité insuffisante, une solvabilité précaire ou une structure de bilan défavorable : c'est le cas des biens d'équipement ou de l'industrie automobile.

Enfin, le tissu industriel souffre de l'insuffisance du nombre de P.M.E., de leur manque de fonds propres et de leur faible capacité à exporter.

Or, ces éléments de fragilité doivent disparaître pour que l'industrie française soit en mesure de rester compétitive face à l'échéance européenne de 1992.

L'objectif du nouveau ministre de l'industrie vise donc à faire passer l'industrie française de cette phase d'assainissement à une phase de développement, s'appuyant sur les petites et moyennes entreprises, et à favoriser l'innovation, la recherche et la formation.

Le budget de l'industrie pour 1989 traduit ces nouvelles priorités. Il se situe dans une voie médiane entre la politique industrielle dirigiste et sectorielle, qui avait prévalu de 1982 à 1986 - du temps des plans filière électronique et machine outil- et le libéralisme du précédent Gouvernement qui a privilégié l'allègement des charges pesant sur les entreprises à la hausse des crédits du ministère de l'Industrie.

S'il n'est pas globalement en forte hausse -avec 17,44 milliards de francs il régresse même de 0,62 %- ce budget respecte les priorités fixées par le ministre de l'industrie puisque les crédits de politique industrielle progressent de 10 %, ceux de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (A.N.V.A.R.) de près de 25 % et ceux bénéficiant aux actions de normalisation et d'amélioration de la qualité de 23 %. Ce budget traduit donc une volonté de mieux orienter les crédits pour privilégier le développement industriel local en s'intéressant prioritairement aux P.M.E.

PREMIERE PARTIE

LA SITUATION GENERALE DE L'INDUSTRIE FRANCAISE

La situation actuelle de l'industrie française se caractérise par une croissance modérée, plus soutenue toutefois qu'en 1986, et par la poursuite de l'amélioration des résultats comptables des entreprises, passant notamment par la résorption des lourds déficits de la sidérurgie et de l'automobile. Cette amélioration des résultats débouche sur une reprise de l'investissement, après la pause qu'il avait connue en 1986.

L'aspect le plus préoccupant de la situation réside dans le maintien d'une contrainte extérieure forte qui vient peser sur le solde des échanges industriels, malgré le dynamisme des exportations. Enfin, le taux de croissance atteint par l'industrie française reste insuffisant pour inverser la tendance à la baisse du nombre d'emplois.

I. L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

Les premiers résultats de l'Enquête Annuelle d'Entreprises montrent qu'en 1987, le chiffre d'affaires des entreprises industrielles s'est accru de 3,6 % en valeur, soit de 1,8 % en volume. Cette croissance légèrement plus forte que l'année précédente provient davantage des exportations, qui progressent de 3,3 % en volume, que des ventes sur le marché intérieur (+ 1,2 %).

Cependant, ce résultat en moyenne annuelle sous-estime la vivacité de la reprise récente : la production manufacturière a connu au printemps 1987 une vive accélération, qui se prolongeait au début de 1988, de telle sorte que, selon l'INSEE, elle a progressé de 6,6 % sur les quatre derniers trimestres

connus. Ce mouvement devrait cependant se ralentir au second semestre de 1988, en raison de l'évolution de la demande tant nationale que mondiale et, dans certaines branches, du fait de l'utilisation élevée des capacités de production.

L'écart constaté entre demande intérieure et ventes sur le marché intérieur résulte de la forte progression des importations, que l'INSEE évalue à 8,9 %, et qui dépasse de loin la demande intérieure (+ 4,1 %), ce qui se traduit par une hausse très vive du taux de pénétration et, pour les producteurs nationaux, par une perte correspondante sur le marché intérieur. Ce mouvement, très net sur l'année 1987, semble s'être infléchi depuis le début de 1988 et, toujours selon l'INSEE, la part de la demande intérieure satisfaite par les importations pourrait se stabiliser.

Les exportations ont retrouvé en 1987 un rôle moteur dans la croissance, dans la plupart des secteurs industriels. Les secteurs exemplaires en la matière sont les biens d'équipement ménager (+ 11 %), le papier-carton (+ 13 %), et le matériel électrique et électronique, dont les exportations progressent de 11 % (10 % en volume). Il faut noter cependant un fort repli en ce qui concerne la construction aéronautique et navale et la mécanique.

Ce mouvement semble se poursuivre au début de l'année 1988 mais s'accompagne d'un ralentissement simultané de la demande mondiale dont le rythme de croissance en glissement - de décembre à décembre - passerait de 10,6 % en 1987 à 3 % en 1988. Dans ce contexte, la progression des exportations françaises passerait de 6,7 % à 2,3 %.

Malgré cette reprise des exportations, le solde des produits manufacturés n'inverse pas la dégradation entamée à la mi-1985, car, dans le même temps, les importations s'accroissent. Le solde industriel (y compris matériel militaire) s'élevait à 35,4 milliards de francs en 1986. Il est devenu déficitaire de 7,9 milliards en 1987, puis de 16,7 milliards de francs pour les six premiers mois de 1988, de telle sorte que l'INSEE prévoit pour l'ensemble de l'année en cours un déficit considérable de 31,8 milliards.

II. L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL

Après la pause de 1986, qui faisait suite elle-même à deux années de fortes hausses, l'investissement a redémarré en 1987 dans l'industrie manufacturière.

Il a crû de 10,5% en valeur, soit 8,5 % en volume. Dans l'ensemble de l'industrie, les investissements représentent 4,7 % du chiffre d'affaires en 1987.

La dynamique amorcée en 1984 et affirmée en 1987 devrait s'amplifier en 1988. L'amélioration de la situation financière joue en effet favorablement, et l'investissement devrait également être stimulé par les tensions sur les capacités de production qui se sont développées en début d'année, ainsi que par le besoin de modernisation de certains secteurs. La croissance des dépenses d'investissement devrait s'élever à 12 % ou 13 %.

L'investissement des grandes entreprises nationales n'a pas participé à ce mouvement de reprise ; il a au contraire reculé de 0,8 % en 1985, de 8,4 % en 1986 et de 5 % en 1987. L'année 1988 devrait marquer la fin de ce recul, avec le maintien du niveau d'investissement dans ce secteur de l'économie.

III. L'EMPLOI INDUSTRIEL

Dans l'ensemble de l'industrie, en 1987, le chiffre d'affaires en volume par personne employée augmente de 6 %. La réduction de l'effectif industriel, qui intervient pour une grande part dans cette amélioration de la productivité, se poursuit depuis 1983. En 1987, le nombre d'emplois industriels a baissé d'environ 130 000, soit 4 % de l'ensemble.

Les principales pertes d'emploi ont lieu dans les secteurs de la construction électrique et électronique (- 20 000 salariés), du

textile-habillement (- 18 000 salariés), de la mécanique (- 14 000 salariés). L'industrie de la chaussure perd encore 7 000 emplois, ce qui représente 8 % de ses effectifs.

IV. LES DEFAILLANCES D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Le nombre de défaillances d'entreprises dans l'industrie est en hausse tendancielle depuis la fin de l'année 1985, qui avait marqué un ralentissement. Ainsi, le nombre d'entreprises défaillantes entre juillet 1987 et juin 1988 a été de 5 585, contre 4 985 entre juillet 1986 et juin 1987, soit une hausse de 12 %. Le mois de juin 1988, même corrigé des variations saisonnières, a vu 526 faillites dans l'industrie, contre 439 pour la moyenne mensuelle enregistrée en 1987 : ainsi mesurée, la hausse est de 20 %, et l'on peut conclure à l'accélération du mouvement sur la période récente. C'est le signe que l'amélioration de la situation financière des entreprises n'a pas été uniforme et que l'on n'a pas pu, chez certaines, réduire suffisamment vite les effets de l'endettement passé. C'est aussi le résultat du caractère aléatoire de certaines créations récentes.

V. LA SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

En 1987, le résultat net des entreprises industrielles s'est sensiblement amélioré. Alors qu'il était encore négatif en 1984 et qu'il ne représentait en 1986 que 0,7 % du chiffre d'affaires, il atteint en 1987 un montant équivalent à 2,4 % du chiffre d'affaires, soit plus de 55 milliards de francs.

Les prix des consommations intermédiaires augmentant moins que les prix de production, la modération des rémunérations et surtout des charges sociales, et les gains de productivité élevés ont permis aux marges des entreprises industrielles d'atteindre en 1987 leur plus haut niveau depuis le premier choc pétrolier. La baisse des taux d'intérêt et les allègements fiscaux consentis aux entreprises, essentiellement par la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés, contribuent également à ce bon résultat.

Cette amélioration touche pratiquement tous les secteurs mais se traduit plus particulièrement par le rétablissement des comptes de l'automobile, grâce aux restructurations et aux gains de compétitivité qui en ont résulté.

En 1988, les coûts de production devraient augmenter plus rapidement en raison de la hausse des prix des matières premières importées, et de l'amorce d'une reprise des salaires, de telle sorte que l'INSEE prévoit un taux de marge de 31 %. Par ailleurs, le poids des frais financiers devrait diminuer, permettant ainsi une croissance du revenu des entreprises.

En résumé, l'industrie, dont la situation s'était considérablement détériorée à la suite des deux chocs pétroliers, retrouve des conditions d'exploitation voisines de celles de 1973 et une rentabilité financière qui se rapproche de ses valeurs d'avant le second choc de 1975. Mais cette amélioration n'est pas homogène. Certains secteurs restent dans une situation fragile après dix années de difficultés.

*

* *

DEUXIEME PARTIE

LA SITUATION DES PRINCIPAUX SECTEURS INDUSTRIELS

I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

A. LE RALENTISSEMENT DU MARCHÉ APRES LE RECORD DE 1987

1. Une production en hausse

En 1987, la production automobile française s'est établie à 3,453 millions de véhicules, permettant à notre industrie de se maintenir au **4ème rang mondial** (avec 7,5 % de la production mondiale). Cette production a été réalisée à concurrence de 1,8 million d'unités pour Peugeot-SA et 1,6 pour Renault.

Au cours du premier semestre 1988, la production a encore progressé de 8,4 %.

Le chiffre d'affaires de l'industrie automobile s'est élevé à 248,7 milliards de francs en 1987, en progression de 10,6 % sur celui de 1986.

2. Un niveau record d'immatriculations

Le retour à la croissance du marché s'est confirmé en 1987, année pour laquelle les immatriculations totales tous véhicules ont totalisé 2 523 246 unités (+ 9,6 %). Cette situation favorable s'est notamment manifestée en matière de ventes de voitures particulières, 1987 constituant une année record avec 2 105 180 immatriculations de voitures enregistrées (+ 10,1 %), soit 50 000 de plus qu'en 1982, précédente année record. Certes, l'abaissement de la T.V.A. de 33,3 % à 28 % engendrant une diminution de 4 % du prix de l'automobile a joué un rôle psychologique à partir de l'automne. Mais il n'explique pas tout.

Peugeot SA apparaît comme le premier bénéficiaire du dynamisme du marché. La forte progression de ses ventes totales (+ 13 % sur l'année écoulée) a permis au groupe d'accroître de un point sa part de marché pour s'établir à 33 %. Le groupe français a ainsi repris la troisième place européenne à Ford sur le marché européen.

Renault pour sa part enregistre une diminution de son taux de pénétration : 32,3 % en 1987 contre 33,4 % en 1986, en dépit d'une progression en volume de ses ventes de 6 %. Ceci est la conséquence d'une politique privilégiant les marges sur la quantité.

Cependant, l'année 1988 marque un ralentissement de la progression du marché qui pourrait être durable après deux ans de forte croissance. Le record de 1987 tenait essentiellement à la nécessité de renouveler le parc automobile. Les résultats du premier semestre confirment le succès de PSA (35,9 % du marché avec des ventes en hausse de 14 %), tandis que Renault représente 29,3 % du marché, avec des ventes en hausse de 0,5 %

B. LES ECHANGES EXTERIEURS

L'industrie automobile française a exporté 1 852 136 véhicules, soit 53 % de sa production, sous la forme de véhicules complets montés ou de grandes collections destinées à l'assemblage de véhicules à l'étranger. 87 % de ces exportations ont été réalisées à destination de l'Europe.

Le montant total des exportations de la branche automobile (y compris les pièces et équipements) s'est établi pour l'année à 108,8 milliards de francs, soit 8,2 milliards de francs (courants) de plus qu'en 1986.

Les importations de la branche automobile s'étant élevées à 87,8 milliards de francs, le solde positif dégagé s'établit ainsi à 21 milliards de francs, en retrait de 5,1 milliards de francs par rapport à 1986.

Les échanges automobiles intra-communautaires sont prépondérants : 70 % des exportations globales et 87 % des importations globales. En particulier, la RFA reste notre premier partenaire : le déficit de nos échanges avec ce pays, s'alourdit, puisque le taux de couverture ne dépasse pas 50 % en 1987.

L'Espagne est devenu notre deuxième partenaire. La France dégage, pour la première fois sur ce marché, un excédent, qui s'élève à 3 milliards de francs.

Les échanges extra-communautaires contribuent pour 90 % à l'excédent de la branche. Les échanges de la France apparaissent comme équilibrés avec la Suède, excédentaires de 4,7 milliards de francs avec les Etats Unis, déficitaires de 3 milliards de francs avec le Japon.

En terme de produits, une dégradation de l'excédent "voitures particulières neuves" est à noter, puisqu'il passe de 11,5 milliards de francs en 1986 à 7,2 milliards de francs en 1987. Le déficit des échanges "véhicules utilitaires neufs" continue quant à lui de se creuser pour atteindre 7,3 milliards de francs. L'amélioration de 3,4 milliards de francs du solde "pièces et moteurs" qui s'élève à 22,3 milliards de francs est insuffisante pour compenser la baisse des soldes "véhicules neufs".

Il apparaît en conséquence que la balance commerciale est excédentaire grâce aux exportations hors CEE, sur un plan géographique et aux exportations de pièces et moteurs, en terme de produits.

Au cours du premier semestre 1988, les exportations françaises (véhicules complets montés et grandes collections) ont totalisé 1 107 978 unités, à comparer à 985 620 unités pour le semestre correspondant de 1987 (+ 12,5 %).

Les exportations de voitures particulières (un million d'unités) ont progressé de 11,2 %.

C. LA POURSUITE DES EFFORTS DE RESTRUCTURATION

1. Les plans financiers

En 1987, le groupe Renault a réalisé un bénéfice net consolidé de 3 689 millions de francs. Comparativement à l'exercice 1986 au terme duquel (à structure comparable) Renault avait enregistré une perte nette de 5 858 millions de francs, l'amélioration des résultats du groupe ressort ainsi à 9 457 millions de francs, soit 6,5 % du chiffre d'affaires consolidé de 1987.

Si les mesures de restructuration engagées en 1985, associées à une forte croissance du marché en 1986 et 1987, ont

permis au groupe de restaurer sa rentabilité, sa situation financière demeure fragile :

- **l'endettement financier net du groupe est encore de 46 milliards de francs au terme de l'exercice 1987.** Les charges financières nettes s'élèvent à 4,2 milliards de francs. Même si l'endettement a connu une diminution spectaculaire depuis 1985, date à laquelle il atteignait un montant de 61,9 milliards de francs, Renault demeure le constructeur le plus endetté du monde, quand ses concurrents sont faiblement endettés, voire réalisent des produits financiers nets,

- pour l'exercice écoulé, la situation nette de la Régie est négative de 11,8 milliards de francs.

Afin que le groupe soit en mesure d'affronter la concurrence, il importe donc que les mesures de restructuration soient poursuivies et que le montant de son endettement diminue de façon significative. Or, Renault attend toujours les 12 milliards de francs promis par deux gouvernements successifs et destinés à alléger son endettement. Cette opération devait s'effectuer sous la forme d'un abandon de créances de l'Etat, pour solde de tout compte, plus conforme aux exigences de la Commission de Bruxelles qu'une dotation en capital. **Votre rapporteur souhaiterait connaître les intentions du gouvernement concernant cet apurement de la dette de l'entreprise et son éventuel changement de statut en société anonyme.** Il insiste que la nécessité de permettre à la Régie de lutter à armes égales avec ses principaux concurrents et rappelle que sans ce handicap de la dette, Renault aurait pu réaliser un bénéfice de 10 milliards de francs en 1987.

Quant au groupe Peugeot SA, il a réalisé un bénéfice net consolidé de 6 709 millions de francs, en progression de 86,9 % (soit 3 119 millions de francs) sur celui de 1986.

L'amélioration des résultats de l'exercice a résulté de l'accroissement -comme au cours des années précédentes- de la marge opérationnelle consolidée (en hausse de 51 %) et d'une

réduction des frais financiers nets (3 012 millions de francs en 1987 contre 3 492 millions de francs en 1986).

Le bénéfice net consolidé avant impôts ressort à 8 583 millions de francs, marquant une hausse de 123,3 % par rapport à celui de l'année 1986. Il représente 7,3 % du chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice, contre 3,7 % en 1986.

Dans une conjoncture automobile très favorable, le groupe PSA, a donc sensiblement amélioré ses conditions d'exploitation.

Si les bons résultats de l'exercice 1987 marquent une étape importante dans le redressement du groupe, ils ne suffisent cependant pas à placer celui-ci dans une position parfaitement favorable au regard de ses concurrents qui disposent pour la plupart d'une trésorerie substantiellement excédentaire.

Ainsi, sans l'incidence d'une charge d'impôts encore partielle (l'utilisation de déficits fiscaux antérieurs a permis un allègement de 1 793 millions de francs en 1987), le bénéfice net du groupe en 1987 n'aurait pas été supérieur à 4 916 millions de francs. La structure financière du groupe n'est pas totalement assainie, puisque l'endettement financier net, bien qu'en diminution sur 1986 (- 37 %) totalise encore en fin d'exercice 19,2 milliards de francs.

Il conviendra donc que PSA améliore encore ses conditions d'exploitation pour disposer d'atouts équivalents à ceux de ses concurrents, dans la perspective toujours possible d'un retournement de conjoncture.

2. Les plans sociaux

Pour adapter ses effectifs à sa production et améliorer sa productivité, Renault a procédé ces dernières années à un important ajustement de ses effectifs. Entre 1983 et 1987, l'effectif

total du groupe (à périmètre constant) a diminué de 20 %. Celui de la Régie Renault a déchu sur la période de 26 600 personnes, soit 26 % pour s'établir à 75 900 personnes au terme de l'année écoulée.

En 1987, et pour la seule Régie Renault, 3 280 emplois ont été supprimés (- 4,1 %), le nombre total des départs enregistrés (5 600) ayant été compensé partiellement par l'embauche de 2 300 personnes.

La diminution des effectifs, conjuguée à une augmentation du nombre de véhicules produits, a permis à Renault d'améliorer sa compétitivité. La performance globale de la branche automobile en Europe du constructeur, exprimée en équivalent Renault 5 par salarié, est passé de 10,9 véhicules par an et par personne en 1985 à 15 véhicules par an et par personne en 1987.

De même que Renault, le groupe Peugeot SA a procédé en 1987 à un nouvel ajustement de ses effectifs de manière à accroître sa productivité et sa compétitivité.

Les effectifs consolidés du groupe ont été ramenés à 160 600 personnes, soit une diminution en nombre de 4 400 emplois (- 2,7 %) comparativement à l'effectif de 1986.

Cet ajustement, qui n'a concerné que les sociétés françaises du groupe, s'est notamment traduit par une baisse de 2,4 % des effectifs de la Division automobile qui totalisait au terme de l'exercice 145 100 personnes (148 600 personnes à la fin 1986).

Le nombre des salariés inscrits de la société Automobiles Peugeot (y compris l'établissement de Poissy) a diminué de 4,6 %, passant de 63 200 à 60 300 personnes. Celui de la société Automobiles Citroën a déchu parallèlement de 1,7 % pour s'établir au 31 décembre 1987 à 33 900 personnes contre 34 500 personnes à la fin 1986.

En 1987, les gains de productivité réalisés (évalués en terme de nombre de véhicules produits équivalent 205 par heures travaillées) ont été de 8,3 % contre 7,8 % en 1986. En dépit de ces résultats, la nécessité pour le groupe d'accroître sa productivité impliquera encore de nouveaux ajustements d'effectifs dans les prochaines années.

II. L'INDUSTRIE TEXTILE

A. UNE NOUVELLE DEGRADATION

En 1987, la consommation fait apparaître un retrait en volume de 2 % par rapport à 1986 marquant une poursuite de la tendance observée les années précédentes (hormis 1986), où elle avait diminué de -0,3 % en 1985, -3,3 % en 1984, -2,1 % en 1983.

Au cours du premier trimestre 1988, la consommation s'est légèrement reprise (+ 0,4 %).

La baisse de la production en volume du textile habillement s'est poursuivie en s'amplifiant en 1987, diminuant de 3,9 % par rapport à l'année précédente.

Cette baisse de la production résulte de la conjonction d'une consommation atone et d'une détérioration des échanges du commerce extérieur. Les activités lainières, le pull-over et le sous-vêtement, sont les activités les plus affectées par cette tendance. Elle devrait se poursuivre en 1988 pour les mêmes raisons. Il convient de noter que cette diminution de la consommation est spécifique à notre pays.

La balance commerciale s'est encore fortement dégradée, le déficit dépassant en 1987 les 20 milliards de francs contre 16 milliards de francs en 1986. Cela s'explique par une forte croissance des importations notamment dans l'habillement (+ 17 %) concomitante avec une faible progression des exportations (+ 1 %).

Cette évolution très défavorable tient pour partie à la baisse du dollar, qui a revalorisé les produits français vers les Etats-Unis et rendu plus compétitifs les produits en provenance des pays en voie de développement, dont les prix sont très généralement libellés en dollars. Elle devrait se poursuivre malgré le redressement du dollar en raison de la pression des importations des pays en voie de développement dans l'habillement, car ils utilisent plus pleinement qu'auparavant leurs quotas dans le cadre de l'accord multifibres (AMF).

Face à la gravité de la crise qui frappe l'industrie textile, votre commission insiste sur la nécessité pour le gouvernement d'agir au niveau européen pour mieux faire respecter l'AMF.

En 1987, le volume des investissements du textile-habillement s'est accru en valeur de 10 % soit environ 8 % en volume, selon les premiers résultats de l'enquête annuelle d'entreprise et dépassent 5 milliards de francs. Cette augmentation de l'investissement fait suite à une tendance ascendante de l'effort d'investissement depuis 1982. Cette évolution favorable ne permet pas toutefois de rattraper le rythme d'investissement observé en Italie et RFA.

L'emploi dans le secteur du textile-habillement a diminué de 4,3 % en 1987, les effectifs étant ramenés de 432 900 à 414 200 personnes.

B. LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA MODERNISATION DU SECTEUR

Les mesures en faveur du secteur textile en 1988 s'inscrivent dans le cadre dévolu au Comité de Développement et de Promotion des Industries du textile et de l'habillement (CDPTH) nommé plus communément DEFI. Celui-ci a pour vocation principale d'encourager la recherche, la formation, la promotion collective, l'innovation et la conservation du patrimoine. Sa création répond au besoin de coordonner les actions d'intérêt général.

Pour l'exercice 1988, le DEFI a mis l'accent sur le développement des actions collectives consacrées notamment à l'exportation et à la formation professionnelle.

Il avait, par ailleurs, envisagé d'aider individuellement les entreprises par un système de bonification d'intérêts, qui n'a pu être mis en oeuvre. Ce régime d'aide, comme d'autres plans initiés chez certains de nos partenaires, a, en effet, été rejeté par la Commission des Communautés. Aussi une réduction du taux des deux taxes a-t-elle permis, dès 1986, un allègement significatif des charges pesant sur les entreprises du textile et de l'habillement, cet allègement s'étant poursuivi en 1987 et 1988. On peut escompter pour cette année 178 millions de francs de recettes des taxes parafiscales, leur taux étant fixé à 0,22 % pour le textile et 0,1 % pour l'habillement.

Ces taxes parafiscales permettent de financer les centres techniques tels que l'Institut textile de France (ITF) qui a reçu 54,5 Millions de francs en 1988) ou le Centre textile de Conjoncture et d'Observation économique (qui a bénéficié d'une subvention de 5,3 millions de francs).

En outre, le CDPTH a encouragé la formation, notamment dans le cadre de l'Institut français de la Mode, d'Ecoles d'Ingénieurs et techniciens du textile, des actions de promotion de l'image de marque du textile et des études d'intérêt collectif,

permettant par exemple d'analyser les besoins de formation continue.

III. LES INDUSTRIES MECANIQUES

Les industries mécaniques occupent une place importante dans l'industrie française tant en ce qui concerne l'emploi que par leur contribution au commerce extérieur.

A la fin de l'année 1986, les effectifs étaient de 597 000 personnes. Ce chiffre est en diminution constante depuis 1974 (perte du quart de l'effectif).

Le chiffre d'affaires global s'est élevé à 318 milliards de francs.

Les indications disponibles sur la situation financière de ces industries font apparaître en 1987 un certain redressement ainsi qu'une volonté de modernisation des équipements (hausse de 5,8 % des investissements en francs courants).

Par contre, les industries mécaniques ont enregistré pour la première fois en 1987, un déficit du solde extérieur. Ce déficit a été de 14 milliards en 1987 et de 9 milliards sur les cinq premiers mois de 1988. Il semble plus lié à la structure des exportations qu'à une perte de compétitivité globale. En effet, si les exportations traditionnellement effectuées vers les pays en voie de développement, dont les marchés ont fortement décliné, sont en recul, les ventes sur le marché intérieur ont bénéficié de la reprise de l'activité.

A. LE PLAN PRODUCTIQUE

Le secteur des industries mécaniques a été retenu comme champ d'application privilégié du **plan productique** adopté par les Pouvoirs Publics en octobre 1983. Le but de ce plan était d'aider les entreprises, et plus particulièrement les PMI, à acquérir des équipements de production automatisés (machine-outils, robots, matériels de manutention ...).

Ce plan était composé de plusieurs actions :

- . une régionalisation de l'Agence pour le Développement de la Productique Appliquée,

- . une politique d'opérations "pilotes" exemplaires menée en administration centrale et en région,

- . un renforcement des moyens consacrés à la procédure MECA et la mise en place de plans productiques spécifiques en Lorraine et dans le Nord-Pas-de-Calais,

- . une action sur l'offre d'équipement.

Le bilan du plan productique est satisfaisant. La commande numérique est désormais bien diffusée dans les PMI et le taux de machines à commande numérique dans le parc (5,7 %) est identique à celui de l'Allemagne fédérale. Globalement notre compétitivité par rapport à nos concurrents paraît bonne et se traduit par une réorientation de nos exportations en direction des grands pays industriels.

B. L'INDUSTRIE DE LA MACHINE-OUTIL

1. Une croissance soutenue mais une persistance du déficit extérieur

L'amélioration des carnets de commandes et de la situation des entreprises déjà perceptible au dernier trimestre 1987, s'est poursuivie en 1988. La demande sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs a été soutenue. Les cadences de fabrication ont été intensifiées et les différentes prévisions de conjoncture indiquent que cette tendance favorable devrait pouvoir se prolonger jusqu'à la fin de l'année.

Le chiffre d'affaires du secteur (4,6 milliards de francs) a progressé de 32 % au premier trimestre 1988 par rapport à la même période de 1987 et les exportations se sont améliorées de 30 % au cours du premier semestre 1988 alors qu'en 1987 elles avaient enregistré une baisse de 23 % par rapport à 1986.

En dépit de ces bonnes performances, la balance commerciale du secteur s'est encore dégradée au premier semestre 1988 (-1,6 MF contre - 1,1 MF en 1987) en raison de la progression plus rapide des importations (+ 35 %).

Ceci s'explique par le fait que la croissance soutenue de l'investissement dans l'industrie ne profite pas pour l'essentiel aux entreprises françaises de machines-outils en raison du manque d'élasticité de leurs capacités de production.

En effet, les entreprises françaises du secteur sont désormais de taille modeste (500 personnes) par rapport à leurs concurrentes. Elles sont, de plus, dans des situations financières fragiles et les fluctuations très importantes que le marché de la machine-outil a connues dans la décennie précédente les incitent à la plus grande prudence.

A ceci s'ajoute le fait que la durée des cycles de fabrication est longue (6 mois). Dans ces conditions, une augmentation rapide de la demande intérieure peut se trouver satisfaite par les concurrents étrangers, en particulier européens, qui disposent de stocks plus importants de machines immédiatement disponibles.

2. La politique du Gouvernement à l'égard de ce secteur en 1988

Les Pouvoirs Publics ont cherché à favoriser la consolidation des entreprises qui tentaient de se renforcer par l'entrée de nouveaux actionnaires ou par des accords de coopération.

Ils ont soutenu le développement de nouvelles technologies au travers d'opérations vitrines (les opérations pilotes productives) présentant un caractère de référence.

Ils ont enfin poursuivi l'incitation à la modernisation des PME clientes de machines-outils, à travers la procédure MECA.

II. L'INDUSTRIE CHIMIQUE

La chimie tient une place de tout premier plan dans le paysage industriel français, se situant au troisième rang après la construction mécanique et l'automobile, avec un chiffre d'affaires de 287 milliards de francs dont 40 % environ réalisés à l'exportation. Le secteur emploie 280 000 personnes et concourt pour 7 % à la formation de l'emploi industriel. Ses investissements, d'un montant de 14 milliards de francs, comptent pour plus de 12 % dans le total de l'industrie et ses dépenses de recherche (15 milliards de francs) en représentent 20 %. Les trois branches -chimie de base (52 % du chiffre d'affaires global), parachimie (28 %) et pharmacie (20 %) représentent 12 % de la valeur ajoutée créée par toute l'industrie française.

A. DES PERFORMANCES ENCOURAGEANTES

L'industrie chimique, en France et dans le monde, bénéficie pleinement de la reprise économique générale favorisée notamment par la baisse des prix des hydrocarbures.

La croissance de l'industrie chimique française, de l'ordre de 2,5 % à 3 % en 1987, a été supérieure à celle de la production intérieure brute, qui est voisine de 2 %, et à peine inférieure à la moyenne des industries chimiques européennes, qui s'élève à 3,5 %.

Cette croissance est particulièrement vive dans la chimie organique, spécialement, la pétrochimie et les matières plastiques, et la parachimie (peinture, produits phytosanitaires...).

Le taux de couverture des importations par les exportations s'élève à 123 % pour l'année 1987, à comparer à 125 % en 1986. Cette légère dégradation est due à une progression assez sensible (de l'ordre de 7 %) des importations.

Mais, avec un solde positif de 21 milliards de francs, la chimie figure toujours parmi les industries qui contribuent le plus à l'équilibre de notre commerce extérieur.

Les investissements physiques de l'industrie chimique ont été à nouveau en progression en 1987, (de l'ordre de 3 %). Il convient de noter que de 1984 à 1987, la croissance en volume des investissements de la chimie a été proche de 50 %.

Il faut souligner que les dépenses de recherche-développement sont, elles aussi, en progrès rapide et qu'elles sont maintenant sensiblement égales aux dépenses d'investissement. Au total, l'industrie chimique consacre près de 10 % de son chiffre

d'affaires et 30 % de sa valeur ajoutée à l'investissement et à la recherche-développement.

Les résultats de la chimie témoignent d'une amélioration, depuis plusieurs années, de la rentabilité ;

- depuis 1983, l'autofinancement excède à nouveau le montant des investissements physiques,

- le ratio (1,25 en moyenne sur les années récentes) reste sensiblement inférieur à celui de nos grands concurrents pour lesquels il est souvent proche de 1,5.

La structure de bilan des sociétés chimiques françaises est, elle aussi, en amélioration, les fonds propres représentant 30 % du total du bilan, au lieu de 20 % il y a quelques années.

Seuls les effectifs sont en décroissance, du fait des restructurations en cours. La baisse a été voisine de 1,5 % en 1987.

B. L'INDUSTRIE CHIMIQUE FACE A L'ECHEANCE DE 1992

1. Des handicaps

Pour avoir trop longtemps tardé à se restructurer et à moderniser ses installations, la chimie française a souffert, beaucoup plus que ses grandes rivales, des deux chocs pétroliers. Cette détérioration des profits a eu un effet désastreux sur le niveau d'investissement et a fait perdre du terrain à notre industrie.

Le développement international de la chimie française a été, sauf exception, tardif et reste encore insuffisant. On peut

estimer que les sociétés françaises ne localisent hors de France que 15 à 20 % de leur production, contre 30 à 50 %, chez nos grands concurrents.

La chimie française est notoirement sous-capitalisée par rapport à ses grands concurrents européens. Les fonds propres ne représentent que 30 % du bilan contre 50 et 60 % dans les autres pays européens. Cette structure de financement est pour partie responsable de la forte détérioration des résultats lors de la crise de la chimie européenne (entre 1977 et 1983) en raison d'une surcharge de frais financiers de l'ordre de 2 points du chiffre d'affaires. Cette situation s'est sensiblement améliorée depuis 1985 : encore ce rétablissement est-il plus tardif et moins marqué que chez nos concurrents.

2. L'impact de l'achèvement du marché européen

L'industrie chimique est une industrie internationale, non seulement au regard de l'importance des échanges de biens et services, mais également du fait de l'implantation internationale des grands groupes qui dominent la chimie mondiale et des échanges intra-groupes qui en découlent. Le marché de l'industrie chimique est donc déjà largement ouvert et le marché unifié européen est en grande partie réalisé.

L'impact prévisible de l'échéance de 1992 n'est pas pour autant nul pour l'industrie chimique, ne serait-ce que parce qu'une grande partie des mesures contenues dans le programme d'achèvement du marché intérieur européen la concernent, soit directement soit indirectement (règles d'hygiène et de sécurité, protection de l'environnement, fiscalité ...). L'industrie chimique est en outre concernée, comme l'ensemble de l'industrie, par une accélération probable des restructurations industrielles.

Un véritable espace européen ne peut être que profitable, mais c'est aussi de cette Europe que peut venir le danger : près de 35 % des entreprises chimiques sont contrôlées par l'étranger. La menace apparaît surtout grave pour la pharmacie, malade de ses prix et en panne d'innovation. La chimie française doit

donc poursuivre ses efforts pour relever le défi européen. Le ministère de l'industrie vient d'ailleurs de créer une mission de réflexion chargée d'analyser et d'évaluer les spécialisations de l'industrie chimique et d'étudier les structures susceptibles de renforcer l'industrie pharmaceutique. Une autre étude est en cours sur l'innovation dans ce secteur.

VI. L'INDUSTRIE ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE

A. UNE ANNEE DIFFICILE

Avec une progression moyenne de l'ordre de 6 % en valeur, soit un peu moins de 4 % en monnaie constante, les industries électroniques et informatiques auront connu en 1987, même si leur performance reste très supérieure à celle de l'économie française dans son ensemble, une année difficile. Le chiffre d'affaires global de ces industries, évalué à 205 milliards de francs représente aujourd'hui 4,5 % du PIB marchand, contre 3,4 % en 1980 et 2,6 % en 1970. Il équivaut à 4,1 % du PIB total.

Pour 1988, il est escompté une amélioration du rythme de croissance (+ 5 % en francs constants) sous l'impact d'une reprise en informatique et du maintien des bonnes performances des sociétés de services en informatique.

Ces résultats, qui s'inscrivent dans un contexte mondial de ralentissement de la croissance des industries électroniques n'auront pas permis, compte tenu de la poursuite de gains de productivité élevés (+ 5,2 % en 1987, + 7 % par an de 1981 à 1987), de maintenir l'emploi : de 1981 à 1987, les effectifs auront globalement diminué d'environ 4 200 personnes (- 0,2 % par an) et ce malgré l'apport positif des sociétés de services en informatique (+ 22 000 personnes sur la période).

Entre 1986 et 1987, les effectifs sont passés de 301 433 à 257 000 personnes.

Les résultats du commerce extérieur évoluent peu et restent stabilisés depuis 1983 autour d'un déficit de 4 à 5 milliards de francs grâce aux bonnes performances des exportations de matériels d'électroniques professionnels.

B. LE PLAN FILIERE ELECTRONIQUE 1982-1987 : UN BILAN MITIGE

Le programme d'Action Filière Electronique adopté par le Conseil des Ministres du 26 juillet 1982 avait pour objectifs principaux de :

- développer l'offre nationale en portant le taux de croissance réel de la production de 3 à 9 % par an ;

- renverser la tendance de l'emploi en créant 80 000 emplois nouveaux (+ 4 % par an) ;

- redresser la balance commerciale en passant d'un déficit de - 11 milliards en 1982 à un excédent de 14 milliards en 1987 ;

- conquérir ou préserver notre indépendance technologique notamment en circuits intégrés et en informatique.

Il devait s'étendre de 1983 à 1987.

Ce plan a été effectivement mis en oeuvre de 1982 à 1986. Depuis cette date, l'action de l'Etat a été restructurée. L'approche en termes de "filiale" dont chaque "maillon" devait être doté d'un "champion national" a notamment été remise en cause, pour laisser la place aux stratégies industrielles, décidées par les entreprises elles-mêmes. Il est donc difficile d'établir précisément un bilan actualisé de ce plan.

Par rapport aux objectifs initiaux de programme, on peut cependant dire, que si les résultats sont proches des objectifs pour ce qui est de la production (avec un ralentissement en 1986 et 1987) ou de l'indépendance financière et technologique des entreprises, il n'en est pas de même pour la balance commerciale, qui reste déficitaire d'environ 4 milliards de francs par an, ni pour l'emploi puisque les effectifs qui avaient peu progressé de 1981 à 1985 sont, depuis, orientés à la baisse.

Le tableau ci-après donne les résultats de ce Plan.

	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Production (MF)	114 371	135 639	161 000	178 892	191 915	204 852
Solde extérieur (MF)	- 10 877	- 5150	- 5 223	- 5 023	- 4 475	- 3 886
Effectifs	308 913	307 641	313 521	310 297	301 433	297 000
Concours Publics	6 000	10 100	11 700	13 100	12 100	12 200
- dont R & D	5 300	6 900	7 600	9 000	9 100	10 100
- dont dotations en capital et pôles de conversion	300	2 700	3 400	3 600	2 400	1 500

MF = millions de francs

C. L'EVOLUTION DES STRUCTURES INDUSTRIELLES

1987 a vu d'importants changements du paysage industriel dans le secteur de l'informatique et de l'électronique française :

- le rachat par la Compagnie Générale d'Electricité des filiales européennes de télécommunications d'ITT ;

- la prise de contrôle, en association avec le japonais NEC, de la branche informatique d'Honeywell par BULL ;

- le regroupement des activités semiconducteurs des groupes Thomson et SGS dans une filiale commune contrôlée paritairement ;

- la reprise des activités grand public (produits bruns) de General Electric (RCA) par Thomson qui, de son côté, a cédé à General Electric son activité Electronique Médicale (CGR).

Par ailleurs, dans le domaine des Télécommunications, les activités "communication publique" de la CGCT ont été reprises par la société MET, filiale commune des groupes Matra et Ericsson.

D. LA NECESSITE DE REORIENTER LES AIDES A LA RECHERCHE DANS LE SECTEUR

Selon un rapport remis au printemps 1988 au ministre de l'industrie par le Comité d'orientation de l'électronique et de l'informatique, créé en 1987 et présidé par M. Bernard Esambert, la France doit mieux répartir son aide publique à la recherche-développement dans la filière électronique entre les différents secteurs et entre les entreprises bénéficiaires.

"S'il est difficile de démontrer que la France consacre plus ou moins de moyens financiers que ses partenaires au secteur de l'électronique et de l'informatique, et s'il est impossible de prononcer un jugement comparatif sur l'efficacité de ces aides, c'est dans la répartition de celles-ci, par sous-secteurs, que des divergences apparaissent". Ce comité recommande notamment, dans l'informatique, un renforcement du soutien au constructeur Bull, pour le mettre à égalité avec ses concurrents étrangers. Le rapport se demande aussi *"si une privatisation progressive par augmentation du capital ne permettrait pas au constructeur national de mener une stratégie plus ambitieuse et s'il ne doit pas rechercher une alliance stable avec un industriel de la téléphonie privée"*. Dans les composants qui absorbent actuellement 35 à 40 % de l'aide du ministère, *"le soutien public aux dépenses de recherche-développement pourrait tendre vers un taux plafond de 50 %"*.

Le rapport propose en outre une réorientation vers les PMI du soutien public. Actuellement, les trois quarts des crédits d'aide à la recherche-développement dispensés par le ministère de l'industrie profitent aux grandes et moyennes entreprises. Le comité propose que le nombre d'entreprises concernées par cette procédure soit multiplié par un coefficient d'au moins dix (2 000 entreprises aidées au lieu de 200).

VII LA CONSTRUCTION NAVALE

A. LES RESULTATS

L'année 1987 a été marquée par la persistance de la crise mondiale que connaît ce secteur depuis 1981, qu'il s'agisse des grands chantiers de construction navale, des petits chantiers ou des entreprises de réparation navale. La très légère reprise des commandes en 1987 a surtout profité au chantiers coréens et japonais.

Dans ce contexte de crise mondiale, les commandes prises en 1987 par les grands chantiers français, en nette progression par rapport à 1986 (170 000 tjbtc contre 90 000 en 1986) restent cependant inférieures au niveau de 1985.

La construction navale française continue de voir son chiffre d'affaires diminuer : il est passé de 7,5 milliards de francs en 1983 à 3,6 milliards en 1987. (certes, Alsthom enregistre une forte croissance de son chiffre d'affaires en 1987, mais elle résulte de la livraison d'un paquebot de croisière "le souverain des mers" dont la construction s'est effectuée entre 1986 et 1987).

Les résultats du secteur s'améliorent en 1987 sous l'effet des restructurations en cours (- 4,9 millions de francs au lieu de - 694,4 millions de francs).

Les petits chantiers de construction navale ont été confrontés tout au long de l'année 1987 à la concurrence très vive des autres chantiers européens et des pays producteurs qui se sont dotés récemment d'une industrie de petite construction navale.

Le chiffre d'affaires de la petite construction navale reste donc à un niveau faible, réduit de moitié par rapport à l'année 1985.

Dans le secteur de la réparation navale, les Ateliers Réunis du Nord et de l'Ouest, après leur dépôt de bilan du 21 novembre 1986, ont progressivement repris leur activité au cours de l'année 1987 sous forme de sociétés régionales.

Les sociétés du pourtour de la Méditerranée ont vu leurs résultats se dégrader au cours de l'année 1987. La société Paoli a déposé son bilan fin 1987, et les Ateliers et Chantiers de Marseille Provence au premier semestre 1988.

Le chiffre d'affaires de la profession s'est encore dégradé en 1987 ; il correspond à la moitié du chiffre d'affaires de l'année 1985.

Ces chiffres reflètent la baisse de l'activité par suite de la récession du trafic maritime et des difficultés financières des

armateurs, mais également la dégradation continue des prix du marché résultant du dumping pratiqué dans ce secteur.

B. LA POURSUITE DES RESTRUCTURATIONS

1. Les grands chantiers

La crise mondiale de la construction navale avait conduit au regroupement fin 1982, des cinq sites de grande construction navale autour de deux sociétés :

- Alsthom qui possède le site de Saint Nazaire (5 700 personnes en 1983) et sa filiale, les Chantiers Dubigeon à Nantes à partir d'avril 1983 (1 600 personnes à la même date) ;

- les Chantiers du Nord et de la Méditerranée (Normed), créés fin 1982, qui ont regroupé les Chantiers de la Ciotat (3 700 personnes) de la Seyne (3 900 personnes) et de Dunkerque (3 100 personnes).

Un tel regroupement permettait d'espérer une amélioration de la compétitivité des chantiers français grâce à des synergies industrielles et commerciales et à des effets d'échelle.

En fait, l'année 1983 a vu la crise s'approfondir ; tous les chantiers étant au bord de la rupture de charge et Normed se trouvant brutalement dans une situation financière critique, à la suite de l'apparition de pertes considérables sur des navires en cours de construction au moment de la fusion, aucun effet positif de ces regroupements n'est apparu et les pouvoirs publics ont été amenés à décider d'un nouveau plan de restructuration.

Le plan "Lengagne" de 1984 prévoyait une réduction des capacités de grande construction navale en moyenne de 30 % (la

capacité passant de 370 000 à 270 000 tonneaux de jauge brute compensée (tjbc), réduction inégale entre les cinq sites, préservant en priorité Saint-Nazaire et la Ciotat. Parallèlement, il a été décidé que les effectifs seraient réduits sur trois ans de 30 % (passant de 18 000 à 13 000).

Cette nouvelle réduction des capacités s'est avérée insuffisante et l'on s'oriente aujourd'hui vers la **restructuration** de la construction navale française sur un seul site, celui de Saint Nazaire.

2. Les petits chantiers

Les deux filiales Ateliers et Chantiers de la Manche (sites de Dieppe et Saint-Malo) du groupe Manche SA ont été reprises fin 1987 par le groupe Leroux & Lotz et quelques entreprises locales à Dieppe. Ces deux chantiers ne réemploieront dans une première phase, qu'une quarantaine de personnes chacun, et conserveront la même vocation industrielle (navires de pêche).

Après le rachat du chantier de Cherbourg, les Constructions Mécaniques de Normandie, par le groupe financier Rosario, puis le dépôt de bilan technique en juin 1987, ce site industriel semble avoir retrouvé un niveau d'activité satisfaisant, mais les suppressions d'emplois y ont été importantes (300 personnes sur les 1 000 précédemment employées).

La situation de la petite construction navale demeure préoccupante du fait de la faiblesse des commandes ; ce secteur a perdu 1 500 emplois en deux ans, soit plus de la moitié de ses effectifs totaux.

3. La réparation navale

Le redémarrage des différents chantiers des Ateliers réunis du Nord et de l'Ouest (ARNO) a permis de conserver un peu moins de 500 emplois sur les 1 400 personnes encore employées en 1986.

Fin 1987, la société Paoli à Marseille a déposé son bilan et a été reprise par la société Sud Marine Entreprises.

La Société Ateliers et Chantiers de Marseille Provence a déposé son bilan début 1988 et doit être reprise partiellement par Sud Marine Entreprises et par la Compagnie Marseillaise de Réparation (juin 1988).

Au total, les effectifs de la construction navale qui s'élevaient à 22 000 personnes en 1984, ont été ramenés à 13 650 personnes en 1987 et 8 510 au premier semestre 1988.

Non sans difficulté, comme en témoigne le conflit qui a affecté en juin dernier les Chantiers de l'Atlantique, le plus long qu'ait connu le secteur depuis vingt ans (un mois de grève), déclenché par l'annonce d'un plan de réduction des effectifs, comportant 135 mises en congés de conversion.

VIII. LA SIDERURGIE

1. Une amélioration des résultats

La production française d'acier brut n'a pas cessé de diminuer depuis 1985, mais le rythme de cette décroissance se ralentit. En effet, la baisse enregistrée entre 1986 et 1987 est inférieure à 1 % (17,7 millions de tonnes au lieu de 17,9 millions de tonnes). Pour les six premiers mois de l'année 1988, la production s'établit à 9,7 millions de tonnes, en hausse de 7,5 % par rapport à la même période de l'année antérieure.

La fonte brute suit une évolution comparable. Après une baisse de 3,8 % entre 1986 et 1987, les six premiers mois de l'année 1988 sont marqués par une hausse de 8,4 % par rapport à la même période de l'année antérieure.

Les régions Nord et Est de la France restent prépondérantes pour la production française d'acier.

L'évolution du marché communautaire en 1987 a permis aux prix de retrouver un niveau plus rémunérateur au deuxième semestre. Les prix à la grande exportation ont également suivi une évolution favorable puisqu'ils sont presque alignés sur ceux de la CEE. C'est ainsi que la diminution du **chiffre d'affaires** de la sidérurgie française a été de 2,4 % entre 1986 et 1987 alors qu'elle était de 8,2 % entre 1985 et 1986. Il a atteint 56 milliards de francs.

La conjoncture favorable des marchés à l'exportation n'a pas amélioré de façon significative nos échanges extérieurs qui restent stables (2,4 millions de tonnes) par rapport à 1986, avec toutefois une réduction du solde négatif de nos échanges communautaires.

2. Les mesures de restructuration et les perspectives de l'emploi

a) Les restructurations

En 1985, les groupes Usinor et Sacilor avaient filialisé leurs activités industrielles ; en 1986, l'Etat actionnaire a engagé le rapprochement des deux groupes en les dotant d'un président commun. Cette décision a conduit à la mise en place d'une seule équipe dirigeante pour les deux holdings, puis au rapprochement progressif des différentes branches. La création, fin 1987, d'une holding commune, Usinor-Sacilor, à laquelle l'Etat a fait apport de l'essentiel de ses actions Usinor et Sacilor, a permis de concrétiser cette unification au plan juridique.

Pour l'avenir, on peut penser que les restructurations auront de plus en plus un caractère international. Certaines opérations, allant dans ce sens, ont d'ailleurs été annoncées en 1988,

notamment avec les groupes Cockerill (Belgique) et Arbed (Luxembourg).

b) Les perspectives de l'emploi

Les effectifs de la sidérurgie, stricto sensu, c'est-à-dire les ouvriers et les employés participant à l'élaboration de produits sidérurgiques, au sens CECA du terme, sont passés de 68 383 personnes à 57 622 personnes au cours de l'année 1987, soit une diminution de - 15,73 %.

Compte tenu de son importance, la région la plus touchée reste l'Est (- 28,53 %).

Les effectifs continuent de décroître. Toutefois, les conséquences sociales de ces suppressions d'emplois seront atténuées par l'application de la Convention générale de protection sociale de la sidérurgie (CGPS) qui doit durer jusqu'à la fin de l'année 1990.

Pour leur part, les effectifs du groupe Usinor-Sacilor relevant de cette convention sont passés de 89 000 personnes à la fin de 1986 à 73 000 personnes en décembre 1987. Pour 1988, 6 300 départs sont annoncés. Par ailleurs, la direction d'Usinor-sacilor estime que d'ici à 1990, 7 000 emplois supplémentaires devraient être supprimés.

3. La situation de la sidérurgie européenne

Le système des quotas de production, mis en oeuvre en novembre 1980, a été reconduit plusieurs fois par le Conseil des Ministres de l'Industrie de la Communauté. Il a, par ailleurs, été progressivement restreint dans ses applications par la libéralisation successive de différents produits.

Lors des discussions tenues fin 1987 sur une éventuelle reconduction de ce système, la Commission de Bruxelles, qui dispose

du pouvoir d'initiative en la matière, a tenu à faire un lien très strict entre le système des quotas et l'existence d'engagements de réductions de capacités pris par la profession. Cette démarche que le Conseil des Ministres de la Communauté a acceptée, a permis d'obtenir à la fin de 1987 une première série d'engagements de réduction à la suite d'une mission confiée aux "Trois sages" et le dispositif des quotas a été maintenu jusqu'au 30 juin 1988. La liste des produits sous quotas a été réduite aux produits plats non revêtus et aux profilés lourds. Les exigences de la Commission en ce qui concerne les réductions de capacités n'ayant pas été satisfaites, le Conseil communautaire du 22 juin 1988 n'a pu que constater que le dispositif des quotas de production prenait fin le 30 juin 1988.

Toutefois, conscients des dangers qu'il peut y avoir à laisser brutalement le marché de l'acier sans encadrement, alors que le retournement de conjoncture que l'on prévoit pour les mois prochains va faire ressortir à nouveau l'importance des surcapacités de production dans la Communauté, la Commission et le Conseil ont décidé de maintenir un dispositif renforcé de suivi du marché.

Lors de la session de septembre du Conseil des Ministres de la Communauté, la Commission a proposé aux Douze de proroger de trois ans son code des aides à la sidérurgie. Ainsi, les aides que les Etats-membres sont autorisés à octroyer à leurs sidérurgies pourront être accordées jusqu'à la fin de 1992.

Pour les aides non concernées par le Traité Ceca (aides à finalité générale et régionale), la Commission propose de durcir le régime actuel en instituant une procédure de notification préalable et des rapports semestriels sur le montant de ces aides.

Enfin, la Commission a décidé d'ouvrir une procédure en infraction contre l'aide de 652,3 millions de francs octroyée par le Gouvernement français à trois filiales d'Usinor-Sacilor produisant ferraille et fonderie.

TROISIEME PARTIE

LE BUDGET DE L'INDUSTRIE POUR 1989

Le budget de l'industrie pour 1989 s'élève à 17,44 milliards de francs (- 0,62 %). A ces crédits, s'ajoute sur le budget des charges communes, une somme de 4,1 milliards de francs destinée aux dotations en capital des entreprises publiques.

La politique industrielle du Gouvernement s'oriente autour de deux axes prioritaires, le développement industriel local, d'une part, l'amélioration de l'environnement général des entreprises, d'autre part.

A. LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL LOCAL

Tirant le bilan de l'inefficacité des plans sectoriels -la situation médiocre de la machine-outil en témoigne- le ministre de l'industrie estime que les initiatives locales prises au niveau d'un bassin d'emploi se sont souvent traduites par des résultats positifs, comme le montre l'exemple des sociétés d'industrialisation des grands groupes industriels.

Il souhaite donc que soient mieux utilisés les potentiels humains dont le ministère de l'industrie dispose au niveau local, notamment grâce à l'action des Directions régionales de l'Industrie (DRIR). A cette fin, il a décidé de confier aux sous-préfets une mission prioritaire dans le domaine du développement économique et de la création d'emplois, en liaison avec les DRIR dont le rôle sera renforcé. Ils devront amplifier et mieux coordonner les actions de développement, aller au devant des entreprises et leur faciliter l'accès aux différents dispositifs d'aide dont peuvent bénéficier les PME. Une quarantaine d'arrondissements bénéficient à titre

expérimental d'un montant global de 15 millions de francs destinés à détecter des projets et à mettre en oeuvre des programmes locaux d'appui aux entreprises.

A l'appui de cette action, les ressources issues des Codevi seront mobilisées pour financer les PME. Aux 15 milliards distribués par les banques à court terme s'ajouteront 3 milliards de francs réservés au financement, à moyen terme, de projets créateurs d'emplois ou innovants dans les PME, qui seront distribués par le canal des sociétés de développement régional et du crédit d'équipement aux PME.. La majeure partie de ces fonds sera regroupée au sein du Fonds d'Intervention pour le Développement industriel local (FIDIL).

Des comités de développement local seront mis en place pour transmettre à ces institutions financières les dossiers susceptibles de bénéficier de ces concours. Le reste de l'enveloppe permettra de constituer un fonds de développement des industries technologiques et c'est l'ANVAR qui décidera de l'octroi de ce second type de prêts.

Enfin, il est créé un Fonds régionalisé d'Aide aux Initiatives locales pour l'Emploi doté de 250 millions de francs pour 1989.

B. L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES ENTREPRISES

1. Les mesures d'ordre général

Il s'agit de mesures prises par le Gouvernement, qui dépassent le cadre du budget de l'industrie, mais sont destinées à alléger les charges des entreprises, et notamment :

- l'abaissement de 42 % à 39 % du taux de l'impôt sur les sociétés applicables aux bénéfices non redistribués,

- l'allègement des cotisations sociales des employeurs;

- la baisse de 16,60 à 13,35 % des droits de mutation sur les fonds de commerce,

- la mise en place d'un mécanisme d'exonération, puis d'application progressive de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises nouvellement créées,

- l'exonération des charges pour l'embauche du premier salarié pendant un an.

2. L'action du ministère de l'Industrie

a) La priorité donnée à la modernisation des entreprises et à l'amélioration de leur compétitivité

Les crédits de politique industrielle atteindront 440 millions de francs en 1989 (+ 10 %). Ils seront pour l'essentiel consacrés à des actions dont l'objet est d'inciter les PME à moderniser leur gestion ou leurs techniques de production. Une part de ces crédits est incluse dans les contrats de plan Etat-Région ; l'association entre l'Etat et la Région permet le plus souvent un doublement des fonds publics. C'est notamment le cas pour les Fonds régionaux d'Aide au Conseil (FRAC).

L'ANVAR verra ses crédits d'intervention augmenter sensiblement : 1,13 milliard de francs en dépenses ordinaires et autorisations de programme, soit + 44,6 % et 0,98 milliard de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement, soit + 23 %. Ils seront réservés au développement de l'innovation dans les PME. En outre,

l'ANVAR pourra mobiliser une partie des ressources issues des Codevi pour financer des projets d'innovation.

Au-delà de ce que réalise l'ANVAR, le développement de l'innovation dans les entreprises fait l'objet d'une mesure nouvelle très importante : la création d'un Fonds d'Innovation industrielle. Ce Fonds servira pour les trois quarts, à appuyer des initiatives venant des industriels eux-mêmes, et ayant pour objet d'amener au stade de la commercialisation des innovations technologiques majeures. Il complètera le dispositif mis en oeuvre par le ministère de la recherche dans le cadre du Fonds de Recherche et de Technologie (FRT). L'action conjointe, et étroitement coordonnée des deux ministères permettra ainsi un soutien efficace.

Le dernier quart du Fonds d'Innovation industrielle sera consacré à l'appui aux centres techniques industriels afin de favoriser la recherche collective.

Les crédits bénéficiant aux différents organismes spécialisés dans les normes, l'amélioration de la qualité ou la métrologie, augmenteront de plus de 20 % en crédit de paiement et s'élèveront à 295,38 millions de francs. Ils augmenteront de 77 % en autorisations de programme, atteignant 68,8 millions de francs. Il s'agit là d'actions essentielles pour aider les entreprises françaises à porter leurs produits à des niveaux d'exigence technique et de fiabilité comparables à ceux de leurs partenaires européens.

Les crédits destinés à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et au soutien de certaines restructurations demeurent stables avec 640 millions de francs en autorisations de programme et 895 millions de francs en crédits de paiement.

b) Le soutien aux régions et secteurs menacés de désindustrialisation

Enfin, le budget de l'industrie soutient les régions et les secteurs menacés de désindustrialisation.

● Les crédits destinés aux actions régionales s'élèvent à 373 millions de francs en dépenses ordinaires + crédits de paiement (+ 85 %) et à 303 millions de francs en autorisations de programme (+ 49 %).

Ils intègrent :

- pour la diversification des activités industrielles en Lorraine, le maintien de 100 millions de francs de subventions ;

- pour la reconversion des zones minières, le doublement des crédits de paiement (230 millions de francs) et le maintien des autorisations de programme (203 millions de francs) ;

- pour la modernisation des PMI dans les zones de conversion industrielle, 70 millions de francs en crédits de paiement et 100 millions de francs en autorisations de programme destinés à la mise en place d'un nouveau mécanisme d'aides.

● Le secteur des chantiers navals par suite de l'arrivée à terme du plan social des chantiers Normed et des mesures de restructuration passées voit ses dotations réduites (- 56 millions de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement - 1,05 milliard de francs en autorisations de paiement).

*

* *

7
Votre rapporteur pour avis approuve les orientations du Ministre de l'Industrie tendant à privilégier le développement industriel local et à renforcer les fonds propres des P.M.I. Il note également avec satisfaction la progression des crédits destinés à la normalisation - qualification métrologie, qui devrait permettre aux entreprises françaises de combler leur retard en matière de normalisation, enjeu vital dans la perspective du marché unique de 1992.

La Commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de l'Industrie pour 1989.